

TENNIS CLUB DES CARRIERES

REGLEMENT

Conditions générales

1 Le Tennis Club des Carrières (TCC) n'étant pas affilié à la fédération française de tennis, les membres sont obligés de s'assurer contre tous les risques d'accidents ou d'incidents concernant la pratique du tennis ; donc une décharge de responsabilité est exigée.

2 Le TCC décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol sur les courts, dans l'enceinte des installations et l'aire de stationnement.

3 Les membres, accompagnés d'enfants, sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes. Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance.

4 Un enfant qui participe au cours de tennis est sous la responsabilité de parents jusqu'au moment où le professeur le prend en charge. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur et reprendre leur enfant à l'heure exacte à l'issue du cours.

5 La présence d'animaux est interdite sur les courts. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du TCC.

6 L'adhésion au TCC entraîne l'acceptation du présent règlement. Les infractions seront sanctionnées, conformément aux statuts.

Conditions d'accès aux courts

7 La clef d'accès aux courts reçue à l'inscription doit être rendue lors du début de chaque saison. L'emprunt des clefs et des cartes d'adhésion est interdit.

8 L'accès aux courts est réservé aux membres à jour de leur cotisation, les professeurs de tennis agréés par le TCC et leurs élèves.

9 Tout enfant de 6 à 13 ans doit être accompagné par le responsable légal inscrit au TCC ou pris en charge par un professeur du tennis.

9 Une tenue correcte est de rigueur sur les courts. Les chaussures de sport sont obligatoires. Il est interdit de jouer torse nu ou en maillot de bain.

10 Les joueurs doivent déposer leur carte d'adhésion sur le portail du court lors de chaque utilisation. Ils sont tenus à fermer à clef le portail du court avant de partir.

11 Il est interdit d'apporter les récipients en verre et de fumer sur les courts.

Réservations

13 La feuille de réservation est affichée sur la façade du chalet. La réservation d'un court doit comporter deux noms lisibles. Le temps de réservation est d'une heure. Un court non occupé 10 minutes après le créneau horaire est décrété disponible.

14 Les cours et stages encadrés par les professeurs sont prioritaires sur les courts.

Merci de laisser les terrains en parfait état de propreté !